



SE-Unsa 92

8 bis rue Berthelot

92150 SURESNES

Déclaration préalable – CAPD du 15 juin 2017

Mme la Directrice Académique,

La CAPD concernant les demandes d'exeat revêt une importance particulière pour les enseignants des Hauts-de-Seine. Elle apparaît comme une ultime chance de changer de département pour de nombreux collègues candidats au départ. Cette année encore les résultats des permutations informatisées ont été catastrophiques : seuls 172 collègues ont obtenu satisfaction, sur 1358 demandes.

Votre prédécesseur a limité les demandes d'exeat aux collègues en situation de rapprochement de conjoints ou rencontrant des problématiques médicales ou sociales. Malgré tout ce sont 263 demandes qui sont arrivées dans vos services. Pour tous ces collègues, le plus souvent en situation de détresse, nous souhaitons éviter le scénario catastrophe de l'année dernière, où aucun exeat n'avait été accordé par le DASEN suite à une décision du Recteur d'Académie. Ces refus avaient entraîné une importante vague de demandes de disponibilité (le plus souvent de droit puisque pour rapprochement de conjoint) et au bout du compte ce refus systématique n'est pas un bon calcul pour maintenir nos collègues en poste. Nous ne nions pas que le manque d'enseignants dans notre département est un problème de taille, mais ce n'est pas aux collègues en poste d'en payer sans arrêt le tribu. Il serait temps de rendre notre métier plus attractif en région parisienne, d'améliorer les conditions de vie et de travail de nos collègues pour que cesse un jour cet exode massif.

D'autre part nous tenions à vous remercier pour nous permettre de participer à nouveau aux travaux de la CAPD qui concernent l'accès à la Hors-Classe des Professeurs des Ecoles, sujet lui aussi très important pour nos collègues lorsque l'on connaît la problématique du pouvoir d'achat des enseignants en Ile-de-France, et plus particulièrement dans notre département.

Pascal ROSAMONT

Elu SE-Unsa 92 à la CAPD